

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°02/2022 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 8 juin 2022 à Dully

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Dully pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Présences

29 délégués et suppléants (9 fixes et 20 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Gilles Favre (pas de remplaçant)
Mme Juliette Leprince-Ringuet (pas de remplaçant)

Délégués variables : Mme Nathalie Hellen (remplacée par Mme Anne Gruaz)
Mme Ariane Dubuis (remplacée par M. Antonio Nerone)
M. Rémi Founou-Tchuigoua (remplacé par Mme Maud Carrard Gay)

Absents :

Délégués variables : Mme Anne-Laure Berger (pas de remplaçant)
M. Fabien Aepli (remplacé par Mme Paulette Hauser)
M. Pierre-Yves Bassin (pas de remplaçant)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de délégués et suppléants du Conseil intercommunal

Mme Maud Carrard Gay, déléguée variable suppléante pour la commune de Rolle est assermentée.

4. Communications du Bureau

Le Bureau s'est réuni en date du 19 mai 2022 en vue de préparer la présente séance.

Mme Perren annonce que, au vu de son élection à la Municipalité de Rolle, Mme Pascale Vollenweider devient déléguée fixe et Mme Cécile Rod sera sa suppléante.

Par ailleurs, elle annonce que la candidature de Mme Christine Noverraz a été retenue par le Bureau pour remplacer Mme Sandrine Vaucher dès le 1^{er} juillet 2022 en tant que secrétaire du Conseil intercommunal et lui souhaite la bienvenue. Mme la Présidente présente Mme Noverraz qui vit à Dully et est Secrétaire municipale à St-Oyens.

Au nom du Bureau et du Codir elle remercie la soussignée pour le travail accompli durant les huit années passées en tant que secrétaire, dans un premier temps pour l'Aspaire puis pour Enjeu.

Mme Perren rappelle les dates des prochaines séances du Conseil intercommunal :

Les mercredis 21 septembre 2022 à Essertines-sur-Rolle et le 30 novembre à Gilly, à 18h30

5. **Communications du CODIR**

M. Straub excuse Mme Marinella Page et M. Samuel Dufour pour leur absence.

Il demande à l'assemblée d'autoriser les employés du Secrétariat d'Enjeu de prendre la parole si nécessaire.

M. Loïc Haldimann souhaite faire part aux délégués du travail effectué actuellement par le Codir concernant l'Accueil collectif pré-scolaire soumis à une forte liste d'attente, cela en étroite collaboration avec les Municipalité de Luins et de Rolle.

6. **Préavis N° 02-2022 du Comité de Direction concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2021**

M. Frédéric Mani lit les conclusions du Comité de Direction.

Mme Eva Schultz, rapporteuse, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis. Elle remercie le Codir ainsi que Mme Monica Gerber, comptable, pour toutes les réponses apportées à leurs nombreuses questions.

Mme Perren passe les comptes en revue.

Les comptes ne suscitant aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide l'unanimité

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver les comptes 2021 du volet scolaire ;2. d'approuver les comptes 2021 du volet bibliothèque ;3. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 571'956.23 ;4. d'approuver les comptes 2021 du volet accueil de jour ;5. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 1'055'630.76 ;6. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2021 ;7. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat. |
|--|

7. Préavis N° 03-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour de nouveaux locaux pour l'administration d'EnJeu aux Uttins

M. François Delafoge lit les conclusions du Comité de Direction.

Mme Anne Guisolan, Présidente de la Commission des finances, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis

Le préavis ne suscitant aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide l'unanimité

- D'accorder un crédit de CHF 74'637.- au Comité de Direction en vue du déménagement et de l'aménagement des bureaux de l'Association EnJeu à l'avenue des Uttins 1, à Rolle.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des travaux d'aménagement.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur 5 ans.

8. Préavis N° 04-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour la réfection des douches du Martinet B

M. François Delafoge lit les conclusions du Comité de Direction.

Mme Anne Guisolan, Présidente de la Commission, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis

Le préavis ne suscitant aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide l'unanimité

- D'adopter le préavis n°04-2022 Demande de crédit pour la réfection des douches du Martinet B;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 114'220.00 pour les travaux de réfection des douches du Martinet B.
- D'autoriser le Comité de Direction à prélever la totalité du fonds de réserve pour investissements futurs (9282.00), soit CHF 64'503.54 au 31.12.2021.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes ou l'emprunt pour l'investissement des travaux.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir le solde restant sur 5 ans.

9. Préavis N° 05-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE Le Prieuré (Perroy)

M. Philippe Straub lit les conclusions du Comité de Direction.

Mme Guisolan, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Marie-France Biétry se demande si au vu de cette nouvelle UAPE, l'Association « Les Petits Midi de Perroy » a encore lieu d'être ?

M. Haldimann répond que cette ouverture supplémentaire est là pour répondre à la liste d'attente. Les Petits midis ont encore tout leur intérêt au vu de la forte demande de garde des familles et les différents types d'accueils doivent être équilibrés. Ce point sera discuté avec le Codir et un retour au Conseil intercommunal sera effectué.

Le préavis ne suscitant plus aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide l'unanimité

- D'adopter le préavis n°05-2022 Demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE Le Prieuré (Perroy) ;
- D'autoriser le Comité de Direction d'engager un ASE pour un montant de CHF 32'386.- pour la rentrée d'août 2022 et d'imputer le compte 737.3011.20 Traitement du personnel éducatrices-éducateurs ainsi que les comptes de charges sociales correspondants ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

10. Préavis N° 06-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour l'engagement de deux remplaçants fixes à 60%

M. Straub lit les conclusions du Comité de Direction.

Mme Anne Guisolan, Présidente de la Commission, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis.

Le préavis ne suscitant aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide l'unanimité

- D'adopter le préavis n°06-2022 Demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour l'engagement de deux remplaçants fixes à 60% ;
- D'autoriser le Comité de Direction d'engager 1.2 ETP en accueil de jour pour un montant total de CHF 39'650.- impacté dans les comptes 732/733/734/735/736/737/738.3011.21 Traitement du personnel auxiliaire éducatrices-éducateurs ainsi que les comptes de charges sociales correspondants ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

11. Préavis N° 07-2022 du Comité de Direction concernant une demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE La Bande'Rolle

M. Straub lit les conclusions du Comité de Direction.

Mme Anne Guisolan, rapporteuse, donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis.

Après vote, le Conseil intercommunal décide l'unanimité

- D'adopter le préavis N°07-2022 Demande de crédit complémentaire pour le budget 2022 pour une ouverture supplémentaire de l'UAPE La Bande'Rolle
- D'autoriser le Comité de Direction à exploiter l'UAPE La Bande'Rolle de 45 places (15 existantes + 30 supplémentaires), dès la rentrée d'août 2022
- D'autoriser le Comité de Direction d'engager les ressources nécessaires pour un montant total de CHF 135'728.- pour la rentrée d'août 2022 et d'imputer les comptes suivants :
 - 004.3011.00 Traitements Direction
 - 004.3011.20 Traitements éducatrices-éducateurs
 - 004.3011.30 Traitements personnel administratif
 - 004.3011.40 Traitements apprenties
 - 004.3011.60 Traitements intendances
 - ainsi que les comptes de charges sociales correspondants
 - En accord avec la Fondation
- D'autoriser le Comité de Direction d'augmenter la refacturation actuelle faite à la Fondation à travers le compte 504.4359.50 Revenu location Château surface UAPE Arc-en-Ciel, de CHF 20'700.00 TTC réparti au prorata par mois. En accord avec la Fondation.
- D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget 2022 de CHF 2'370.00 TTC pour l'achat de matériel éducatif et d'hygiène des 2 nouvelles salles du Château et d'imputer les comptes suivants :
 - 004.3116.00 Matériels éducatifs ;
 - 004.3132.00 Frais pharmacie et soins.
 - En accord avec la Fondation.
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 15'078.00 TTC destiné à l'achat du mobilier des 2 nouvelles salles du Château et d'imputer le compte 004.3111.00 *Achat mobilier et aménagement locaux* et d'autoriser le Comité de Direction d'amortir ce montant sur 5 ans. En accord avec la Fondation.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

12. Election du (de la) Président(e) du CODIR et assermentation de membres

Suite à la démission de Mme Marinella Page à la Présidence du Codir, c'est M. Laurent Crampon, qui s'est proposé pour prendre sa succession. Ce dernier est Syndic à Bursinel et Président de la Commission des Ressources humaines au sein d'EnJeu. Il est formateur et coach en entreprise et a cinq enfants. Les 11 membres du Codir ont confirmé leur souhait de soutenir sa candidature. Ce dernier est élu à l'unanimité par acclamation.

13. Election du Bureau du Conseil intercommunal (Président, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants)

Tous les membres du bureau ont décidé de reconduire leur mandat. Ils sont élus par acclamation par les délégués.

➤ Composition du Bureau pour l'année 2022-23 :

Perren Dominique	Rolle	Présidente
Schultz Eva	Bursinel	Vice-Présidente
Pandolfo Nathalie	Mont-sur-Rolle	Scrutatrice
Burnier Virginie	Bursinel	Scrutatrice
Safi Catherine	Rolle	Scrutatrice suppléante
Gaggio Anne	Rolle	Scrutatrice suppléante

14. Election de la Commission de gestion et de la Commission des finances

Tous les membres reconduisent leur mandat sauf, Mme Pascale Vollenweider qui est remplacée par Mme Anne Gaggio au sein de la Cogest et Mme Chantal Baechler, remplacée par M. Daniel Emery à la Cofin.

➤ Composition des commissions permanentes pour l'année 2022-23 :

<i>Commission de gestion</i>	<i>Commission des finances</i>
Parmelin Philippe (Président)	Guisolan Anne (Présidente)
Safi Catherine	Wirrich Boris
Maurer Chantal	Keller Rolf
Molteni Claude	Favre Gilles
Comte Luce	Berger Anne-Laure
Schultz Eva	Scaiola Christian
Gaggio Anne	Emery Daniel

15. Divers et propositions individuelles

Mme Chantal Maurer regrette la démission de Mme Page qui s'est beaucoup investie pour l'Association et trouve dommage que cela n'ait pas été annoncé officiellement.

M. Straub répond que Mme Page démissionne de la fonction de Présidente uniquement et qu'elle reprendra ses fonctions de membre au sein du Codir pour sa commune dans peu de temps.

Par ailleurs, Mme Maurer demande que Mme Noverraz, secrétaire du Conseil intercommunal dès le 1er juillet, soit élue officiellement lors de la prochaine séance.

M. Straub remercie l'assemblée d'avoir accepté tous les préavis. Le travail en découlant pour le Codir ainsi que pour le secrétariat Enjeu a été conséquent. Il tient à s'excuser pour les délais qui ont été difficiles à tenir.

Il profite de l'occasion pour présenter Mme Isabelle Houmard, nouvelle directrice d'EnJeu. Cette dernière se présente. Elle a deux enfants. Elle est éducatrice de l'enfance de formation et a occupé des poste à responsabilité dans différentes structures. Mme Houmard a participé à l'ouverture d'une structure pré-scolaires. Elle finalise actuellement sa formation d'un DAS en gestion de direction éducative socio-sanitaire et siège par ailleurs au Conseil de Fondation d'une école d'éducateurs à Lausanne. Elle se réjouit de sa nouvelle fonction chez Enjeu.

M. Claude Molteni souhaite la bienvenue à l'assemblée au nom de la commune de Dully et invite les membres à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h13.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Dominique Perren

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher